



Montréal, le 26 janvier 2021

Monsieur François Legault  
Premier Ministre du Québec  
Édifce Honoré-Mercier  
835, boulevard René-Lévesque Est  
3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1A 1B4  
Par courriel : [premierministre@quebec.ca](mailto:premierministre@quebec.ca)

**Objet : L'enjeu de l'offre et la demande du bois pour l'industrie de la construction**

Monsieur le Premier Ministre,

Tout comme d'autres domaines, le secteur de la construction rencontre différents défis dans la poursuite de ses activités. Le premier, évidemment, demeure la conformité aux règles sanitaires afin de protéger nos travailleurs tout en honorant nos responsabilités, afin que nous puissions jouer notre rôle dans la relance économique. En 2020, notamment avec l'aide de la CNESST et de nos regroupements sectoriels, nous avons mis en place de nombreux outils afin d'aider nos membres à respecter les exigences. D'ailleurs, le bilan des éclosions dans le secteur de la construction reste faible et nous sommes déterminés à ce qu'il demeure ainsi, quoique personne ne soit à l'abri du virus. Depuis le début de la nouvelle année, nous poursuivons nos efforts et nous sommes résolument engagés à déployer les énergies nécessaires afin que nos membres continuent à respecter les directives de façon exemplaire.

Par ailleurs, il existe un autre défi auquel l'industrie fait face que nous souhaitons porter à votre attention, et pour lequel nous sollicitons votre intervention. Il s'agit de la problématique de l'approvisionnement en différentes matières, particulièrement le bois. Nous avons un contrôle très limité sur cet élément, alors que le gouvernement dispose de leviers importants.

Il existe un déséquilibre entre l'offre et la demande pour les produits du bois, issu de l'effet combiné de phénomènes conjoncturels (la COVID) et structurels (la relance de la construction sur le marché américain). Ce déséquilibre soulève l'inquiétude des entrepreneurs quant à leur capacité d'obtenir les matériaux requis en quantités nécessaires pour faire face à leurs obligations contractuelles. D'autant plus que nous anticipons une forte demande pour une deuxième année consécutive.

Les prix des différents produits en bois requis dans une construction, une rénovation ou même dans la fabrication de coffrages affectent évidemment les coûts. Autant pour les citoyens, les entreprises et organismes que pour le gouvernement, ce phénomène pourrait avoir une incidence concrète dans la réalisation ou non de certains projets. Confrontés à la hausse, les décideurs devront cibler des projets, prioriser des budgets et réviser les échéanciers.

Pour l'État québécois, une telle situation se répercutera par une augmentation des coûts des projets d'infrastructures publiques qui, à son tour, influera sur le taux d'inflation. Ainsi, les nouvelles écoles, les maisons des aînés et autres actifs publics réalisés prévoyant l'utilisation du bois, verront leurs coûts grimper significativement. On peut dès lors supposer qu'un moins grand nombre de projets aille de l'avant.

La *Stratégie nationale de production de bois*, annoncée il y a quelques semaines, vise à maximiser le recours à ce matériau carboneutre et générateur de grandes retombées économiques pour le Québec. Sans la manifestation ferme d'une volonté à la mettre en œuvre, nous voyons difficilement comment cette stratégie pourra livrer les résultats attendus.

L'été dernier, lors de l'envolée des prix de différents matériaux utilisés dans le secteur de la construction, nous avons demandé au ministre de l'Économie et de l'Innovation, Pierre Fitzgibbon, la mise sur pied d'un groupe de discussion stratégique visant à suivre et comprendre l'évolution de cette situation. Plusieurs membres de ce même groupe portent à votre attention la problématique concernant ce même déséquilibre offre-demande affectant les prix du bois.

Après une analyse, nous vous formulons de façon concertée des solutions concrètes qui gagneraient à être mises en œuvre sans délai afin de tendre vers un certain équilibre des approvisionnements et possiblement des prix pour la saison 2021.

- Finaliser la révision du régime forestier 2013 est une priorité afin que les partenaires de l'industrie forestière puissent améliorer leur compétitivité et leur performance, ce qui aura notamment pour impact d'augmenter la quantité de bois récoltée par les entrepreneurs. Ainsi, il y aura une augmentation de l'offre de bois d'œuvre sur le marché, et ce, à coût nul pour le gouvernement : au contraire, de nouveaux revenus seront générés.
- Instaurer une flexibilité dans le volume maximal annuel pouvant être récolté et transformé par l'industrie forestière afin de mieux adapter la récolte aux cycles économiques et aux défis de la saisonnalité de certaines opérations. En agissant de la sorte, votre gouvernement accroîtra également les revenus de coupes et les retombées fiscales issues de la transformation de ces volumes de bois. Dans le contexte économique actuel, cette solution serait certainement bienvenue pour les finances publiques.
- Bonifier la fiscalité des producteurs forestiers privés afin de les inciter à livrer de plus grands volumes de bois aux scieries.
- Libérer les volumes de bois feuillus sans preneurs afin de rendre disponibles à la récolte des zones importantes de bois résineux recherchés et requis par le secteur de la construction.

Nous demeurons à votre entière disposition pour discuter des solutions proposées afin de trouver une solution gagnante instaurant un climat favorable à la reprise économique du Québec.

Confiant des suites que vous accorderez à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre très haute considération.



**Luc Bélanger**  
Président-directeur général  
APCHQ



**Jean-François Arbour**  
Président  
ACQ



**Jean-François Samray**  
Président-directeur général  
CIFQ



**Éric Côté**  
Président-directeur général  
CEGQ